

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève  
**Band:** 22 (1992)

**Artikel:** Les publications "patoises" dans les Révolutions de Genève : une originalité historique au temps des Lumières  
**Autor:** Merle, René  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002522>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES PUBLICATIONS «PATOISES» DANS LES RÉVOLUTIONS DE GENÈVE: UNE ORIGINALITÉ HISTORIQUE AU TEMPS DES LUMIÈRES

par René MERLE

---

Cette séance<sup>1</sup> consacrée aux patois me fournit l'occasion de répondre à une question souvent posée: pourquoi un chercheur français, tourné vers d'autres horizons, s'intéresse-t-il à l'écriture «patoise» dans les Cantons francophones? Et, en ce qui concerne Genève, en quoi cette écriture, si précisément inscrite dans la spécificité et l'histoire de la cité-État, peut-elle être éclairante pour un historien des usages langagiers du Midi de la France<sup>2</sup>? C'est ce second point que je vais essayer de préciser ce soir, à partir d'un bref survol de l'écriture patoise genevoise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Je ne présenterai évidemment pas ici une bibliographie complète, ni une étude détaillée des textes sur lesquels se fonde l'analyse: je me permets de renvoyer à cet égard à *Une naissance suspendue*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Texte de l'intervention donnée à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, le 10 décembre 1992.

<sup>2</sup> René MERLE, *L'écriture du provençal de 1775 à 1840. Inventaire du texte occitan, publié ou manuscrit, dans la zone culturelle provençale et ses franges*, Thèse de doctorat, Béziers, Lille, 1990.

<sup>3</sup> René MERLE, *Une naissance suspendue. L'écriture des «patois»: Genève, Fribourg, Pays-de-Vaud, Savoie, de la pré-Révolution au Romantisme*, n° spécial du *Bulletin de la Société d'études historiques du texte dialectal*, La Seyne, 1991. L'étude porte sur les textes publiés: elle n'a donc pas pris en compte les quelques textes, demeurés manuscrits, repérés dans les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et du Valais, où la publication n'apparaît qu'après la fin de la période étudiée.

Je précise que j'emploie le mot «patois» (qui serait péjoratif chez moi) dans son acception romande ordinaire dont témoigne l'appellation du *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*. *Glossaire* que je remercie vivement pour avoir bien voulu accompagner *Une Naissance suspendue* d'une présentation linguistique, et assurer la plus grande partie de la traduction des textes.

### 1. Des raisons d'une enquête

Pourquoi cette incursion dans l'écriture patoise genevoise? Bien que fournissant un matériau à l'étude dialectologique, elle n'en participe pas directement. Elle ne saurait guère procéder à Genève d'une «maintenance patoisante» (même si elle a pu intéresser indirectement des «mainteneurs» de Savoie et du Canton de Fribourg, où le patois est encore parlé). Mais, puisqu'il s'agit de «maintenance» ou de mort d'une langue vaincue par l'histoire, je tiens à dire combien cette étude a pu m'interpeller affectivement: émotion de rencontrer dans les archives de la cité du Refuge tant de patronymes occitans, plaisir de retrouver dans son antique langage, aujourd'hui oublié, tant de mots vivants encore en occitan, et au-delà, surtout, interrogation sur le cheminement des hommes et des mots qui tissent leur vie.

Cette recherche s'inscrit avant tout dans une démarche comparative<sup>4</sup>, visant à mieux comprendre les rapports entre le français et les parlers «abandonnés au peuple»: au plan de l'écriture, la triomphante glottophagie française et les réactions de compensation «patoisante», à l'œuvre dans la France des Lumières, agissaient-elles de la même façon dans d'autres États officiellement francophones (Royaume sarde, Cantons suisses, République de Genève) où se perpétuaient des parlers occitans et francoprovençaux?

C'est dire que mon intérêt pour le texte «patois» ne relève pas (seulement) du plaisir du découvreur-collectionneur de pièces rares. En

---

<sup>4</sup> René Merle, *Une mort qui n'en finit pas? L'écriture de l'idiome natal de la fin de l'Ancien Régime à la naissance du Félibrige. Domaine occitan: Languedoc oriental, Avignon, Comtat, Provence, Nice, Dauphiné occitan, Piémont occitan. Domaine francoprovençal: Dauphiné, Forez, Lyonnais, Bresse, Bugey, Savoie, Genève, Vaud, Fribourg, Nîmes*, 1990.

répondant à la question explicitée: «*Pourquoi vous intéressez-vous à l'écriture patoise genevoise?*», je réponds aussi à la question souvent éludée par politesse: «*Mais enfin, pourquoi s'intéresser à une production textuelle aussi mineure, aussi dépourvue d'intérêt littéraire, aussi illisible aujourd'hui?*». Je reprendrai à cet égard le propos d'un membre éminent de votre société qui constatait il y a plus d'un siècle: «*Le retrait du patois devant le français /.../ est un des événements les plus importants que l'on puisse observer, et un de ceux auxquels on donne le moins d'attention*»<sup>5</sup>. En ce domaine, les rapports diglossiques (langue «haute» — langue «basse» et réactions de compensation) mis en place depuis la Renaissance en zone francophone marquent encore, sans qu'il y paraisse, nos conceptions de la langue et de la culture, bien que les «patois» aient perdu la partie.

Permettez-moi, pour mieux situer cette démarche comparative, de rappeler très rapidement quelques données générales.

La zone actuelle de la francophonie, on le sait, s'est lentement superposée à trois aires linguistiques nées de l'évolution du latin:

- dans l'aire des dialectes d'oïl le français, tôt promu langue d'état, renvoie les autres parlers au rang de patois.
- dans l'aire des dialectes d'oc, la langue occitane, langue de grande culture des États méridionaux, demeure au moyen-âge langue d'administration après la conquête française, mais régresse au rang de «patois» avec la francisation administrative du XVI<sup>e</sup> siècle.
- dans l'aire des parlers francoprovençaux, partagée au XVIII<sup>e</sup> siècle entre France, Savoie, Cantons suisses, Genève<sup>6</sup>, «l'idiome natal», à la différence des parlers d'oc, n'a jamais été langue d'État, il n'a jamais porté une littérature, ni nourri une conscience unitaire. Avec la rapide francisation des élites (qui n'empêche pas une familiarité maintenue avec «le patois»), ces parlers, plus encore qu'en pays d'oc, sont considérés comme abandonnés au peuple, et spécialement à celui des campagnes.

---

<sup>5</sup> Eugène RITTER, *Recherches sur le patois de Genève*, Genève, 1875, pp. 21-22.

<sup>6</sup> Sur le francoprovençal de Suisse, Cf. la synthèse de Pierre KNECHT, «La Suisse romande», in *La Suisse aux quatre langues*, Genève, 1985, pp. 125-156.

Le cas de Genève me paraissait a priori stimulant: ses spécificités politiques et culturelles, sa modernité, son ouverture au monde, mais aussi son patriotisme empreint de «localisme», enclos dans une cité où tout le monde se connaît, le rapport complexe de la ville et du terroir, etc. me semblaient offrir aux rapports ordinaires du français et du patois des distorsions qui pouvaient être révélatrices.

M'interpellait aussi le rythme de la publication dialectale genevoise: ce choix d'écrire dans une langue culturellement infériorisée se prolonge en effet du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle: en témoigne un inventaire remarquable<sup>7</sup> (est-il encore complétable? J'ai eu la bonne fortune de contribuer à enrichir quelque peu l'inventaire romand, et je serais heureux de pouvoir entrer en contact avec les chercheurs qui repèreraient d'autres textes non inventoriés<sup>8</sup>). Mais cet inventaire fait ressortir les discontinuités chronologiques de cette production patoise. Il était tentant de s'interroger sur leur sens.

M'interpellait surtout la nature du parler genevois. Genève, indépendante depuis 1530, a en commun avec ses voisins savoyards ou gessiens, non seulement le français (que les Genevois maîtrisent, et lisent, mieux que beaucoup de régnicoles), mais encore le même «idiome natal». Pas plus que l'abondante publication française, la production patoise, ordinairement présentée comme «*en langage savoyard*», n'implique donc pas directement, une spécificité genevoise face à ses puissants voisins, France et Savoie. Les deux langues sont communes aux trois États, et y partagent le même statut de hiérarchisation diglossique. Cependant, dès son apparition au XVI<sup>e</sup> siècle, l'écriture patoise genevoise (du moins les traces qui nous en restent) est de façon dialectique au service d'une affirmation identitaire au sein même de la discorde civile. Le premier texte genevois repéré (vers 1535) est une chanson de raillerie contre les prêtres catholiques de la cité (la Réforme introduite en 1532, est adoptée en 1536). Le second, en 1547, est un violent placard contre les pasteurs calvinistes. Calvin fait condamner et exécuter son auteur présumé, le libre penseur Jacques Gruet. Dans ces deux textes d'agression, le patois

---

<sup>7</sup> Cf. Louis GAUCHAT, Jules JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse Romande*, Neuchâtel, 1912-1920.

<sup>8</sup> Contacts : Société d'études historiques du texte dialectal, 213 chemin Domergue, 83500, La Seyne, France.

est implicitement posé comme emblématique de la «vraie» cité: il est cri du cœur des Genevois de «souche» contre les factions qui, au sein de la cité, représentent une immixtion extérieure: prêtres au service de l'Evêque qui ne reconnaît pas l'autonomie de la cité, pasteurs venus de France avec Calvin qui s'attaquent aux libertés traditionnelles. Le patois est aussi affirmation identitaire contre la menace savoyarde. On sait, d'après la procédure du procès de 1547, que Gruet avait écrit d'autres pièces patoises, dont une «rime» contre le duc de Savoie.

Mais après cette première poussée d'écriture, les textes repérés tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle semblent ne relever que de ce second registre, patriotique anti-savoyard, et ne passer à la publication qu'à l'occasion de la commémoration de l'Escalade de 1602.

Par contre, cette écriture connaît des mutations importantes, toujours en rythme discontinu, sur le long terme du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une première mutation semble apparaître à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle, au moment où la ville se grossit du flot des réfugiés protestants, et se poursuit sur la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, années de prospérité économique où, malgré une contestation croissante, le patriciat dirige sans partage la République. Une seconde mutation se produit vers la fin des années 1760, quand commence le temps des révolutions.

## 2. Sur le premier versant du siècle, une écriture sans publications?

Les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle en effet semblent être une première période charnière.

La ville est depuis longtemps, officiellement et culturellement, francisée au plan de l'écriture: en témoigne par exemple, sur le plan que nous évoquerons souvent des chansons d'Escalade, la belle langue, forte et savoureuse, des premières compositions.

Dorénavant, c'est dans l'oralité que la cité marque sa francisation, en dégageant le français acquis des influences patoises. Le premier traité de correction du langage de Suisse romande est genevois<sup>9</sup>. En 1703, le

---

<sup>9</sup> François POULAIN DE LA BARRE, *Essai des remarques particulières sur la langue française pour la ville de Genève*, 1691.

Conseil enjoignait de l'Audience de faire dorénavant leurs publications en français, «*et non en langue patoise*».

Mais, et la remarque est valable pour l'ensemble de l'aire occitane et francoprovençale, à toute victoire du français correspond une réaction compensatoire dans la fierté «patoisante». Les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle semblent donc offrir un nœud de production patoise qui rappelle celui de la naissance de l'écriture genevoise, au XVI<sup>e</sup> siècle. Le patois à nouveau sert une double réaction identitaire.

Ainsi, dans le conflit civil, une *Chanson en l'honneur des véritables citadins de Genève* le patois unit les «vrais» Genevois dans un unanimité mythique contre les réfugiés réformés<sup>10</sup>.

Ainsi, dans le conflit extérieur, une pièce patoise de 1695-1696, que vient de nous présenter brillamment Olivier Frutiger<sup>11</sup>, raille *L'entreprise des Curés contre Genève*. Réaction de repliement identitaire contre l'étranger et plaisir manifeste d'écriture, où la délectation de manier «l'idiome natal» sert le patriotisme genevois. On n'y trouve pas trace de justifications d'écriture (vertus expressives de l'idiome, revendication linguistique, etc.): le plaisir du naturel suffit. L'œuvre est attribuée à l'orfèvre Jean Mussart, lié familialement au patriciat genevois. On mesure par là combien l'écriture patoise n'est pas une écriture sociologiquement populaire, mais bien une écriture de l'idiome natal.

Puis, comme au XVI<sup>e</sup> siècle, on semble entrer dans une phase de repliement.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en effet, la publication patoise genevoise semble se limiter à quelques occurrences dans l'abondante série française des chansons d'Escalade. Cette absence presque totale d'impression se retrouve d'ailleurs absence absolue en Savoie et dans les Cantons suisses, et contraste avec la présence, si mince soit-elle, de la publication occitane et parfois francoprovençale de France.

Cette absence tient-elle à un effacement de l'oralité patoise genevoise devant le français officiel, appuyé sur une alphabétisation impres-

---

<sup>10</sup> «*Nous vivions tous coman de bons compares ; / Dans ce bon temps nos etivon tô frares...*»

<sup>11</sup> Olivier FRUTIGER, «*La Conspiration de Compesières : le patois et la satire politique au XVII<sup>e</sup> siècle à Genève*». Communication donnée le 10 décembre 1992. Cf. Claude BARBIER, Olivier FRUTIGER, *La Conspiration de Compesières, 1695, de Jean Mussard*, Anancy, 1988.

sionnante pour l'époque? En fait, l'abondance ou la rareté de l'écriture patoise, à Genève comme ailleurs, ne sont pas directement liées à la vitalité ou à la déchéance de «l'idiome natal». Ainsi la Savoie, encore massivement dialectophone, le Pays de Vaud, le Canton de Fribourg, où «l'idiome natal» est bien vivant, ne donnent pas alors de textes patois, mais Lyon fort francisé en publie. A Genève, l'oralité patoisante demeure ordinaire dans le terroir rural évidemment, mais aussi en ville où elle résonne aux oreilles de Rousseau enfant. Le blanc de publication genevoise relève donc sans doute moins de la disparition de l'idiome que de l'infériorisation générale des patois, et aussi, peut-être, d'une certaine distorsion de l'écriture patoise genevoise avec les registres concédés dans la France des Lumières à l'écriture de «l'idiome natal».

En effet le registre français de la communication efficace est essentiellement religieux. En France méridionale, où le «peuple» a souvent un accès malaisé au français et à la lecture, la communication élites, administration / peuple au plan administratif et politique, est assurée oralement par des intermédiaires naturels (prêtres, notaires, régents, etc.), qui traduisent les textes français en «patois». Informer par la publication patoise un peuple qui ne sait pas lire n'aurait guère d'intérêt. Et, dans la mesure où ce peuple n'apprend à lire qu'en français, pourquoi recourir au texte patois? D'ailleurs le pouvoir et les classes dominantes ne poussent guère à la francisation, qui s'effectue plutôt par osmose et imitation. Maintenir le peuple dans l'oralité de sa langue revient d'une certaine façon à le maintenir «à sa place», à le défausser du débat culturalo-politique mené en français par les élites éclairées. Tout au plus utilisent-elles «l'idiome natal» dans quelques entreprises d'agression burlesque lors des grandes querelles du siècle (Jansénistes, Jésuites, Parlements, etc.).

Par contre, depuis la réforme tridentine, l'église catholique ne néglige pas l'usage des parlers vernaculaires pour assurer le contact avec les humbles. Ainsi, les recueils (imprimés) de cantiques en langue d'oc servent de support à la parole et à la piété populaires méridionales. Tout en transgressant ainsi le tabou de publication qui pèse sur les patois, l'Eglise maintient cependant «l'idiome natal» en situation d'infériorité diglossique: le prêche patois, le recueil de cantiques en «langue vulgaire» ne sont que des accompagnements de la pastorale française.

Au contraire, en zone francoprovençale de France et de Savoie, l'église catholique privilégie l'oralité française et n'utilise pas l'écriture de l'idiome.

De ce fait, le contexte genevois est doublement différent. On ne s'étonnera guère, en matière religieuse, de ne pas rencontrer d'écriture du «patois»: les calvinistes ont toujours fait de la Lettre française le fondement de leur enseignement. La médiation entre Dieu et l'individu est assurée en dignité par la langue du Pouvoir. On a imprimé la liturgie anglicane à Genève, pour la communauté anglicane de la cité, et un grand nombre de textes religieux sont destinés, au-delà des Genevois francophones<sup>12</sup>, à l'ensemble des églises calvinistes et réformées de langue française. Mais on ne repère pas la moindre impression de liturgie «savoyarde» ou «occitane».

Ce qui ne dispensait pas les pasteurs protestants de recourir, si nécessaire, à la communication orale la plus efficace. L'anonyme auteur genevois de 1695-1696<sup>13</sup>, à travers un supposé affrontement burlesque, et patois, entre curés savoyards, se paye même le luxe de ridiculiser l'église catholique, qui maintient ses ouailles dans l'ignorance en n'employant pas le parler savoyard. Au curé de la Roche, qui s'exclame: «*Pourquoi parler d'autres espèces de langues / Au paysan que ce qu'il peut entendre? / Il faudrait dire afin de le rendre meilleur, / Et messes et vêpres en bon savoyard*»<sup>14</sup>, le curé de Flumet répond: «*Savoir parler sans que personne s'en instruisse, / Ce sont les secrets de notre sainte mère l'Église*»<sup>15</sup>.

Mais même les protestants soucieux d'une communication orale efficace en patois n'envisagent pas une publication dans l'idiome. C'est par le français, écrit, porté par la force collective de l'Église, que s'opère la médiation entre la divinité et l'individu. A cet égard, l'influence genevoise est décisive en ce qui concerne la politique linguistique des communautés protestantes occitanophones du Piémont (Vaudois) et du Midi de la France, dont les pasteurs avaient tant de contacts avec la cité du Refuge.

---

<sup>12</sup> Jean-Daniel CANDAU, «Cinq siècles d'imprimerie Genevoise», *Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève, 1978*, Genève, 1980, p. 248.

<sup>13</sup> Claude BARBIER, Olivier FRUTIGER, *La Conspiration de Compesières, 1695*, de Jean Mussard, Annecy, 1988.

<sup>14</sup> *Conspiration...* pp. 70-71. «*Parquet parla d'atré sourté de langué / U paysan que san qu'é pu entandré? / Y judret diré afin de l'amanda, / Et messe et vepré en bravou savoyar*».

<sup>15</sup> *Conspiration...* pp.72-73. «*Savay parla san que nion s'en instruissé, / Y et lou segret de santa mere Eglissé*».

La publication religieuse est ainsi par définition barrée au patois. En allait-il de même pour la publication politique? La vie politique (agitée) de la République se soutient d'une extraordinairement abondante publication de brochures. En un temps où, on l'a vu, le patois est encore vivant à Genève, pouvait-il y trouver une place pratique ou symbolique? Dans les troubles qui agitent alors la cité (1707, 1738), des leaders populaires jouent de l'oralité patoise, sans doute moins par souci de communication efficace que par stratégie politique: le patois est à la fois représentation du «peuple» sociologique, apanage des «vrais» Genevois, legs emblématique d'un passé mythique auquel se réfèrent les protestataires.

Mais Genève ignore le clivage absolu peuple-élites, à la française. Les oppositions sociales qui sous-tendent ses conflits politiques sont transcendées par la notion de citoyenneté, qu'on en jouisse (entièrement ou partiellement), ou qu'on y aspire. J'emploie volontairement ce terme de citoyenneté, pris en son sens moderne, dégagé de la traditionnelle notion de «bourgeoisie», pour insister sur ce qui est en gestation dans une situation où, à première vue, les revendications démocratiques s'inscrivent seulement dans la réappropriation ou l'élargissement des antiques libertés.

Or cette appartenance citoyenne relève de la Loi, à laquelle seule le français est adéquat. Les protestataires de 1707 savent à l'occasion utiliser oralement le patois, mais l'argumentation écrite en dignité, si elle surmonte la barrière de la censure, ne saurait franchir celle de l'infériorisation diglossique. Quelle que soit la vitalité relative du patois en milieu urbain, toute entreprise d'écriture «sérieuse» de l'idiome n'apparaîtrait-elle pas déplacée?

L'absence de publication patoise dans la communication efficace genevoise a donc un tout autre sens qu'en France et qu'en Savoie. Certes, partout le français est langue du pouvoir. Mais la monarchie absolue ne recherche pas vraiment que le peuple ait accès à la langue de majesté, imposée en communication descendante. A Genève, par contre, s'est mise en place, sans théorisation, mais par le relais évident de la conception religieuse de la Langue, une autre conception qui dépasse l'imitation formelle de la norme française: les rapports de l'individu-citoyen et de la Loi se font dans la médiation de l'unique langue citoyenne, virtuellement commune à tous, et donc officiellement imposée.

Dans la France des Lumières, même si les publications les plus nombreuses sont à caractère religieux, le vrai registre de l'écriture de «l'idiome» occitan et francoprovençal est celui du divertissement dans la connivence bourgeoise. Les auteurs trouvent dans le naturel de l'oralité patoise un contraste savoureux avec le français du «Bon Ton». «Bon Ton» dont ils relèvent pourtant: il faut avoir franchi la barrière de l'éducation pour se permettre l'écriture patoise. En ce domaine cependant, l'originalité n'est pas d'écrire, mais de publier. Pour l'essentiel, ces textes de plaisante transgression compensatoire demeurent manuscrits. Car la publication implique la socialisation et se heurte au tabou traditionnel qui pèse sur l'impression de l'idiome.

Pour lever ce tabou, la publication occitane peut recourir à la justification historique majeure des Troubadours; faute de cette référence, la publication francoprovençale de Grenoble, Saint-Etienne, Lyon ne peut que s'en tenir à l'exaltation des vertus spécifiques de l'idiome. La Savoie est bloquée par l'imitation rigide des normes françaises: seuls quelques ecclésiastiques se risquent à rimer, mais sans publier; pour le formalisme savoyard, «l'idiome natal», abandonné au peuple, ne saurait relever du champ de l'écriture, encore moins de la publication. On laisse cette fantaisie aux lettrés piémontais, beaucoup moins complexés. De même, la publication patoise est totalement absente des Cantons suisses francophones (où les traces repérées d'écriture manuscrite sont extrêmement rares).

A la différence de la Savoie et des Cantons, Genève connaît dans la première moitié du siècle l'écriture de l'idiome natal. Cependant, à la différence de la France, cette écriture manuscrite ne s'accompagne pas de publications. Ses traces et son ampleur sont donc difficilement repérables. Pourquoi ne passe-t-elle pas à l'impression? Il est certain par exemple que l'impression de *La Conspiration de Compesières* aurait pu difficilement être tolérée par les autorités genevoises, soucieuses de ne pas irriter la Savoie par la mise en spectacle à chaud de péripéties récentes. Mais imprime-t-on pour autant des textes de pur divertissement? Tout au plus repère-t-on, sur le modèle d'un texte français du XVI<sup>e</sup> siècle, ces plaisants *Cris de Genève* plusieurs fois parus en feuille volante<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Edition critique : Jules JEANJAQUET, «Les cris de Genève», *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse Romande*, Zurich, 1912.

Le rapport genevois à l'écriture patoise est donc ambigu. D'une part, à la différence de la Savoie, la francitude linguistique semble ici, comme dans les cités du sud de la France, suffisamment intériorisée, rassurante et ordinaire pour que la connivence bourgeoise ne considère pas pêcher ni déchoir en recourant malicieusement au vieux parler d'enfance. D'autre part, on ne va pas jusqu'à suivre Grenoble, Lyon ou Marseille jusqu'à la publication. Les normes diglossiques sont encore trop contraignantes.

Il faut, pour sauter le pas, une autorisation inscrite par l'Histoire dans la conscience genevoise: l'échec de l'entreprise du duc de Savoie contre Genève en 1602. La commémoration de l'Escalade autorise une rupture de ce tabou de publication. Parmi les nombreux textes français publiés à cette occasion depuis le début du XVII<sup>e</sup><sup>17</sup> se glissent quelques textes patois, qui participent du même registre patriotique et anti-savoyard. Bien que la chronologie des chansons d'Escalade ne soit pas établie (la plupart des feuilles ne sont pas datées<sup>18</sup>), il semble que les débuts du XVIII<sup>e</sup> siècle aient infléchi les registres de la célébration. Tout en perpétuant l'impression de textes patois antérieurs déjà «patrimoniaux», comme le célèbre *Cé qu'é lainô*, on passe de l'exaltation patriotique à la mise en forme plaisante des rapports de voisinage et de complémentarité économique entre Savoyards et Genevois. En témoignent plusieurs publications datables de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par des indications contenues dans le texte. Ces registres nouveaux contrastent avec les textes antérieurs. Du *Cé qu'é lainô*, (datable de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle?) un recueil paru à Genève sous l'Empire écrit que cette chanson «est considérée comme le morceau le plus purement écrit en langue romance savoyarde qui nous ait été conservé». Il ajoute, en ce qui concerne des pièces datables de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle: «Les deux suivantes, fort postérieures pour la date, fort inférieures pour le mérite».

Ces chansons de l'Escalade sont toujours présentées comme étant «en langage savoyard». Et quand elles opposent le Savoyard et le

---

<sup>17</sup> François RUCHON, «La littérature de l'Escalade», in *L'Escalade de Genève, 1602, histoire et tradition*, Genève, 1952, p. 321-377.

<sup>18</sup> Cf. à ce sujet les remarques de Jean-Daniel CANDAU in «Cinq siècles d'imprimerie Genevoise», *Actes du Colloque international sur l'histoire de l'imprimerie et du livre à Genève, 1978*, Genève, 1980, pp. 248-249.

Genevois, il n'y a pas de partage des langues: les deux protagonistes s'affrontent en une plaisante joute patoise. Ce type de publication n'est donc précisément genevois que dans la mesure où «l'autorisation» (psychologique et idéologique) d'imprimer du patois ne relève que d'une spécificité genevoise (la célébration de l'Escalade) et non d'une imitation de modèles extérieurs d'écriture (français ou savoyards).

### 3. Le temps des Révolutions: un passage à la publication

Avec l'affaire de la condamnation des livres de Rousseau (1762-1768), Genève frappe les premiers coups des révolutions européennes, dans l'affrontement entre *Négatifs* (patriciens), *Représentants* (qui contre l'oligarchie veulent redonner son pouvoir au Conseil Général des Citoyens et Bourgeois), *Natifs* (descendants des réfugiés huguenots, qui réclament l'égalité économique et la citoyenneté politique dont ils sont privés). L'utilisation identitaire de l'idiome va prendre sa place dans le conflit civil.

La fin des années 1760 m'apparaît à cet égard comme une rupture du point de vue de la socialisation des textes: on passe d'une écriture manuscrite de l'intimité bourgeoise à une publication sur la place publique, d'une écriture de divertissement et de moquerie à une écriture d'argumentation qui accompagne ce temps des révolutions: la fin des années 1760 et les années 1770 qui préparent la secousse de 1781-82, puis les bouleversements liés à la Révolution française.

C'est sur cette rupture et sur les textes alors publiés qu'a porté l'essentiel de ma réflexion dans *Une Naissance suspendue*. La mise en perspective historique s'accompagne d'une restitution des textes de cette période<sup>19</sup>. Ils étaient très difficilement accessibles: quelques exemplaires conservés, parfois un seul. Et, à la différence de textes patois antérieurs, ils n'avaient jamais été réédités<sup>20</sup>. Est-ce seulement parce que, à la différence des textes réédités, ils sont apparus aux amateurs de «l'idiome

---

<sup>19</sup> René MERLE, *Une naissance suspendue...*, *op.cit.* pp. 23-60.

<sup>20</sup> On trouve quelques lignes d'un dialogue de PICTET DE ROCHEMONT (1793), in Philippe PLAN, *La Conspiration de Compesières*, Genève, 1870, pp. 87-89.

natal» comme dépourvus de la saveur propre à l'écriture patoise, et aux historiens en redondances du propos français dominant? Cette absence de réédition procède-t-elle d'un blanc (plus difficilement analysable) de la conscience genevoise? Les textes méritaient en tout cas d'être versés au dossier de l'histoire de la Cité et de la sociolinguistique historique.

Cet usage de «l'idiome natal» dans les conflits civils genevois montre combien, par rapport au français, le statut du patois n'est pas univoque.

On retrouve la traditionnelle fonction d'exultation et de rassemblement identitaire: le patois est cri du cœur. L'argumentation écrite a été française, mais, après l'affrontement physique, comme en 1767 par exemple, le patois accompagne la victoire d'une chanson de liesse. Sur le modèle d'une chanson d'Escalade, elle est signe d'unanimité retrouvée dans le triomphe des «vrais» Genevois (en l'occurrence les Représentants) sur ceux qui avaient fait appel à la France et aux Cantons pour maintenir leur pouvoir. Cette double fonction symbolique ne peut être opérante bien sûr que si on a encore le patois dans l'oreille, sinon en bouche. Mais elle n'implique pas la publication.

Une mutation importante s'opère de la fin des années 60 à la crise de 1781-1782, quand, dans le camp des Représentants, certains choisissent de recourir à la prose d'argumentation patoise dans le combat contre l'oligarchie.

Ces textes, sans délaisser complètement les registres de la dérision et de l'agressivité, s'attachent surtout à fournir une explication de la situation et une argumentation politique. Ils impliquent donc pleinement le passage à la prose. Une prose qui est reflet de l'explication orale, retient de la parole populaire son naturel, mais refuse le jeu systématique du dépaysement langagier. Le fait est d'autant plus intéressant que les auteurs sont à l'évidence de bons connaisseurs ou pratiquants de l'idiome. Ces textes de communication efficace sont imprimés et diffusés. Certes, sous réserve d'inventaire, ils semblent être apparus en nombre limité<sup>21</sup>, mais cette présence, aussi réduite soit-elle, est une vraie nouveauté, qui contraste avec l'absence de textes d'argumentation

---

<sup>21</sup> Par exemple, un texte de 1779 (*Lettre du Manchot de la Champagne*) porte en sous-titre: "en réponse à son ami, J. du Courti, du Mandement, qui lui avoit écrit le premier septembre 1779". Nous n'avons pas trace de cette supposée lettre, mais le ton de la réponse permet de penser qu'elle a existé.

patoise dans les états voisins: le recours à une écriture patoise mise en normalité relative procède donc du débat politique, de l'aspiration démocratique, et non d'une «pression patoisante».

En cette seconde moitié du siècle en effet, l'oralité patoise, toujours importante (citadins adultes, paysans du terroir, immigrés savoyards), se rétracte lentement. Il semble plutôt que la publication de tels textes implique une certaine déculpabilisation dans l'usage du patois en matière d'argumentation écrite: on ne relève pas dans ces textes, à la différence de textes identiques qui seront publiés sous la Révolution française, de justifications du type: «*Je vais vous dire cela en patois parce que je ne sais parler le français*», ou «*parce que vous comprenez mal le français*». On considère comme acquise la généralisation de l'instruction (française) permettant la lecture, y compris celle du patois (orthographié selon les normes françaises). Pour autant les destinataires sont-ils «ciblés» dans les couches de la population les plus attachées à l'oralité patoise? L'usage du patois a-t-il une portée symbolique dépassant cette communication immédiatement efficace? On peut seulement remarquer que ces textes, tout en posant le parler genevois en représentant du bon sens populaire contre l'oligarchie et les puissants, ne situent pas les supposés auteurs dans des couches sociales urbaines où les Représentants puisent le gros de leurs troupes. Bien que, à l'évidence, ces textes puissent ou doivent être lus par tous, c'est le batelier du lac<sup>22</sup>, ou le paysan du terroir<sup>23</sup> qui s'expriment. Et même si la parole du paysan du Mandement évoque pour le citadin une forte conscience protestataire, l'origine sociologique «basse» de l'émetteur réduit considérablement ce qui aurait pu être reconnaissance en normalité de la langue populaire.

En ce sens, le parti démocratique genevois ne se donne pas vraiment les moyens de son audace linguistique. D'autres publications en témoignent sur un plan quelque peu différent.

Il est d'une part difficile de se dégager des formes antérieures de l'écriture patoise. Ainsi, dans un pamphlet contre le leader des Natifs

---

<sup>22</sup> *Lettre d'un batellier (sic), à un de ses confrères*, déc. 1767, 4 p.

<sup>23</sup> *Lettre d'un citoyen du Mandement à un manchot de la Champagne*, 1776, 4 p. *Réponse dy manchot de la Champagne, à Dian du Courty, du Mandement*, 1776, 4 p. *Lettre du manchot de la Champagne*, 1779, 8 p.

Cornuaud<sup>24</sup> cohabitent la forme traditionnelle (une chanson de raillerie) et la forme nouvelle (un texte d'argumentation en prose). Cette prose, qui se veut reflet du naturel populaire (sans recherche excessive de pittoresque langagier cependant), n'est donc pas imitation du modèle textuel français. Le patois est ici, dans le cadre d'une connivence citadine, implicitement posé en bien commun de tous les «vrais» Genevois, contre les Natifs descendants d'étrangers. Il ne vise pas à suppléer l'argumentation française, mais à la doubler d'une agression redoutable, qui déconcerte la francitude studieusement acquise de l'autodidacte Cornuaud. N'est-il pas d'ailleurs significatif que les Natifs semblent n'avoir eu recours qu'à l'écriture française, celle de la Loi et de la dignité citoyenne à laquelle ils aspirent?

Il semble d'autre part pratiquement impossible de présenter directement en patois une argumentation d'ordre général, et non circonstanciel, qui représenterait le point de vue du citadin. Ainsi un long et curieux *Entretien d'un Genevois avec un Savoyard* illustre le rapport ambigu des langues, français et patois. Dans le traditionnel face à face des textes de l'Escalade, on l'a vu, le Genevois et le Savoyard s'affrontaient en vers patois. Par contre, dans ce texte datable de 1778, le dialogue oppose les langues dans la complémentarité de voisinage (le Genevois visite son enfant placé en nourrice chez le Savoyard, un tailleur de Carouge). Cette prose est là aussi le reflet de l'oralité «naturelle»: on ne parle pas en vers. Au Genevois le français de la ville, de la modernité, du prestige, au Savoyard le patois du terroir.

Le texte n'est repéré dans aucune des bibliographies dialectales, alors qu'il n'a pas échappé à l'enquête politique de Rivoire<sup>25</sup>. Il ne figure pas dans la bibliographie romande<sup>26</sup> (était-il inconnu ou est-ce parce que le paysan-tailleur habite Carouge, alors savoyarde?). Il ne figure pas dans la bibliographie savoyarde<sup>27</sup> (était-il inconnu, ou est-ce parce qu'il est répertorié dans l'impression genevoise?).

Le Savoyard montre au Genevois combien serait dommageable pour la République une concurrence horlogère envisagée à partir de Carouge

---

<sup>24</sup> *Remerciement de Nigoudet, de Malagnou, à Monce Isacc (sic) Cornio*, 1780. 4 p.

<sup>25</sup> Emile RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1897.

<sup>26</sup> Louis GAUCHAT, Jules JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse Romande*, Neuchâtel, 1912-1920.

<sup>27</sup> Joseph DESORMEAUX, *Bibliographie des parlers de Savoie*, Annecy, 1922.

et Versoix. Il défend la monarchie savoyarde et son clergé, en montrant qu'il y en fait plus de solidarité, d'égalité, voire de liberté chez lui que dans la République! Cette mise en scène linguistique ne laisse pas la plus mauvaise part au Savoyard et à son patois. Son apologie de la monarchie savoyarde fait preuve d'un bon sens critique par rapport aux lacunes de la démocratie genevoise, critique qui profite à certaines factions genevoises tout autant qu'au duc de Savoie. Le face à face du Genevois et du Savoyard renvoie donc par la parole patoise des «vérités» que, en fait, des Genevois adressent à d'autres Genevois, tout en laissant au Genevois la langue des Lumières.

L'écriture patoise a été à l'occasion une arme efficace des Représentants. Elle disparaît avec la défaite de 1782 des registres de la démocratie genevoise. Par contre, au lendemain de cette défaite, la publication patoise est renvoyée aux bourgeois genevois, en dérision victorieuse, par une chansons supposée émaner d'un paysan de Vaud, qui se gausse de ces Messieurs de Genève: ils se croyaient grands de parler français, voulaient se gouverner et n'ont même pas su combattre. Là encore, dans cet aller-retour français-patois, il est clair que ce n'est pas l'adéquation de l'écrit à la pratique orale véritable qui compte, mais bien la mise en représentation, valorisante ou dévalorisante, de l'adversaire dans son statut linguistique. Nous revenons au traditionnel registre de l'écriture patoise: versification, dérision ou unanimisme proclamé.

Ainsi, même limitée, dans l'état actuel de nos connaissances, à quelques dizaines de pages imprimées, la publication patoise de Genève ouvrait des pistes que l'on retrouvera dans la Révolution française. Elle était ce faisant en complète distorsion avec ce qui se jouait au même moment dans l'écriture patoise des Cantons suisses.

Le Pays de Vaud (bernois) et le Canton de Fribourg étaient tous deux, à la différence de Genève, sans aucune tradition d'écriture patoise. Les années 1780 y voient naître une tentative de littérature patriotique dans «l'idiome natal», accompagnée de valorisation du parler natal. En Pays de Vaud, divertissement langagier d'abord, puis dépaysement littéraire et nostalgie patrimoniale que le doyen Bridel va mettre au service d'un patriotisme helvétique. On sent ici les influences directes d'une mode française, propagée par le *Journal de la langue française* de Domergue. Dans le Canton de Fribourg, le Gruérien Python veut faire œuvre pleinement littéraire: il traduit Virgile en se justifiant par l'antique dignité et les vertus expressives de la langue de la Gruyère. Là

aussi sont à l'œuvre les influences françaises, en particulier les récentes imitations de Virgile en occitan. La levée du tabou d'écriture et de publication s'opère dans une éclosion soudaine, ouverte aux nouveaux courants de la sensibilité européenne.

On mesure la différence genevoise: les textes qui se publient dans la République ne sont en rien défense et illustration d'un parler genevois. Ni littéraire, ni «ethnique», l'intervention dialectale genevoise ne se situe que par rapport aux luttes sociopolitiques qui déchirent la cité.

En France, la Révolution va bientôt gauchir le statut des parlers occitans et francoprovençaux, abandonnés au «peuple sociologique». Le recours à «l'idiome natal» ne pouvait-il pas contribuer à l'information des couches populaires qui maîtrisaient mal le français? Ne risquait-il pas aussi de cristalliser des symbolisations par définition contraires à la volonté citoyenne sous sa forme la plus générale, voire de concrétiser des différenciations menaçantes: patois, langue de l'Autre sociologique ou ethnique?

Genève participe à sa façon de cette dialectique, qu'elle avait anticipée avec les textes des années 1760-1770. Lors des premiers troubles de 1789, le pasteur Chenevière, révolutionnaire modéré, fait chanter à la milice bourgeoise dont il est aumônier, des couplets patois vantant l'amitié (soi-disant) retrouvée après les premiers affrontements. Ici, le patois (imprimé) est clairement symbole d'unanimité, mis en scène une fois de plus dans le moule d'une chanson d'Escalade, comme emblématique du bon vieux temps (rêvé) où les bons Genevois vivaient en amitié, et fait même appel, avec «*le cousin de la Bredanna*», à un bien problématique Rousseau ami du patois<sup>28</sup>.

L'évolution de la situation démentira vite cette illusion. Alors que les révolutionnaires, fidèles en cela au modèle français dominant, n'utilisent qu'une écriture française, la publication patoise réapparaît alors début 1793, utilisant les registres expérimentés dans les années 1770, mais dans un retournement inattendu. Le patricien Pictet de Rochemont fait publier une série de longs pamphlets anonymes en prose patoise argumentative: il fait s'entretenir deux citoyens, dont un au moins est paysan d'un Mandement toujours favorable aux thèses démocratiques. Au nom

---

<sup>28</sup> Dans ses *Confessions*, Rousseau évoque l'appellation patoise *Barnâ Bredanna*, adressée par les gamins de Genève à son cousin, en 1724-1725.

du bon sens populaire, les quatre dialogues «*entre Jaquet et Jean-Marc*» dénoncent la nouvelle Assemblée nationale, la démocratie représentative jugée démagogique, et la menace d'égalitarisme social qu'elle porte. La langue est excellente et montre combien la connaissance de l'idiome pouvait persister dans les couches dirigeantes de la société genevoise. Le propos de Pictet est directement lié, en communication efficace, à l'instauration du suffrage universel et à la consultation décisive de 1793. Avec cet effort désespéré, qui viole les conventions diglossiques, il s'agit de toucher l'ensemble des citoyens: ceux qui pourraient mal comprendre le français, mais plus largement tous ceux qui sont sensibles au signe de reconnaissance patoise des «vrais» Genevois, face à la menace française et aux «Bonnets Rouges» supposés la servir.

Cet usage du patois disparaît avec la disparition du débat politique. La victoire des révolutionnaires ne s'accompagne que de textes en français. Leur défaite voit réapparaître le texte patois imprimé: on en revient à la chanson de moquerie, qui écrase les vaincus, et ressoude la communauté genevoise dans une connivence réjouie. Maigre compensation à la disparition de la République.

Après la «réunion» à la France, la période impériale s'accompagne significativement d'un déplacement de l'intérêt pour le patois. La fonction patrimoniale l'emporte, avec la première réédition (dont le maître d'œuvre semble bien être Sismondi) de chansons patoises de l'Escalade. L'optique est celle de la curiosité romaniste européenne. Le parler de Genève est présenté comme un rameau (moribond) de la langue romane méridionale, et les chansons en témoignages linguistiques. «*Ce petit recueil peut devenir précieux non-seulement aux Genevois et à ceux qui s'occupent de l'histoire de ce Département, mais encore des (sic) Philologues, qui verront combien la langue Romance a de rapports avec le Portugais, l'Espagnol, le Provençal ou l'Italien, ou plutôt combien sont rapprochés tous les dialectes de la langue unique du midi de l'Europe*». Les textes sont donnés sans traduction, signe évident de la normalité relative de l'idiome.

Désormais, dans les années 1810-1840, et dans un contexte de recul rapide de l'usage du patois, Genève ne participera pas publiquement aux efforts de création d'une littérature patoise romande, dont les centres seront Vaud et surtout Fribourg. Mais nous entrons ici dans une autre histoire.

Ainsi, à la fin de l'âge des Lumières, Genève a-t-elle été, en matière d'écriture patoise, anticipatrice originale (et solitaire) d'entreprises de communication efficace bientôt reprises par la Révolution française. Mais aux débuts du romantisme, alors que l'intérêt pour les patois et leur écriture s'inscrivent dans la nouvelle sensibilité européenne, Genève réaffirme son souci de correction dans l'oralité française<sup>29</sup>, et perpétue résolument la seule écriture française, qui avait depuis trois siècles si fortement servi l'image de la République dans toute l'Europe .

---

<sup>29</sup> (GAUDRY-LEFORT), *Glossaire genevois ... avec les principales locutions défectueuses en usage dans cette ville*, Genève, 1820.

